

06 déc 2013 -15:52

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2013](#)

## Modifications en matière d'accidents du travail dans le secteur public

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui apporte trois modifications majeures en matière d'accidents du travail dans le secteur public.

Le projet détermine tout d'abord les compétences de Medex (l'administration de l'expertise médicale) ou du service médical désigné par l'autorité, en matière d'accidents du travail :

- vérifier le lien de causalité entre les lésions et l'accident du travail
- établir le lien de causalité entre les périodes d'incapacité de travail et l'accident du travail (mais pas contrôler les absences)
- fixer la date de consolidation, le pourcentage d'incapacité permanente et le pourcentage d'aide de tierce personne

Le réassureur ne peut exercer aucune compétence qui a été attribuée à Medex ou à un autre service médical.

Le projet prévoit également une disposition qui précise désormais que lorsqu'une victime ne se présente pas à un examen médical auprès de Medex ou du service médical désigné, sans invoquer de motif valable et après avoir été mis en demeure par lettre recommandée, l'autorité peut lui notifier une décision de guérison.

Enfin, le projet impose à Medex de ne convoquer que les victimes ayant une incapacité temporaire de plus de 30 jours calendrier, en vue de la fixation de la date de consolidation et du taux d'incapacité permanente. Pour les victimes avec une incapacité inférieure à 30 jours, il faut d'abord passer par un certificat médical de guérison. En cas de désaccord, motivé par un rapport médical, la victime sera alors convoquée auprès de Medex ou du service médical désigné.

*Projet d'arrêté royal portant détermination de la compétence de l'Administration de l'expertise médicale et modifiant certaines dispositions en matière d'accidents du travail dans le secteur public*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première  
ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles  
fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>